

## FORMATION POST PERMIS POUR CONDUCTEUR DEBUTANT

Une formation accessible aux titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis. Suite à cette formation volontaire ils bénéficient d'une réduction de la période probatoire

### *Pourquoi ? et pour Qui ?*

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager **une prise de conscience sur le risque** afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

### *Reduction de la période probatoire.*

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



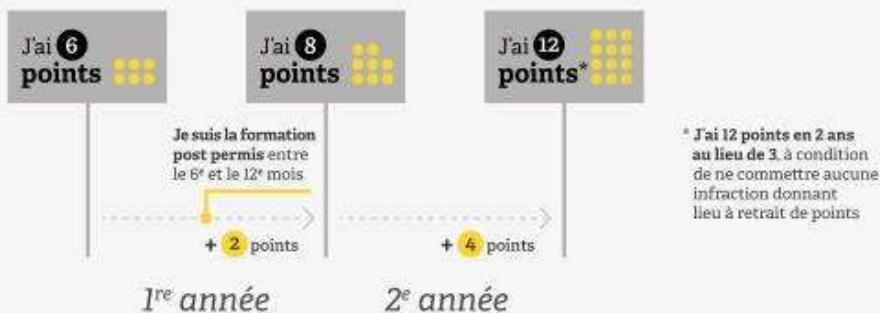
### CAS N°1 :

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

#### **SANS** la formation post permis



#### **AVEC** la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**VIVRE, ENSEMBLE.**

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



### CAS N°2 :

*J'ai eu le permis en conduite accompagnée*

#### SANS

*la formation post permis*



#### AVEC

*la formation post permis*



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**